



I PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 170 I

I De la COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE I

I Le 9 décembre 2019 à 19 h I

Salle de l'Albanais, 3 Place de la Manufacture à Rumilly (74150)

Le 9 décembre 2019 à 19 h, Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de l'EPCI, salle de l'Albanais, 3 Place de la Manufacture à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Pierre BLANC, Président.

- Nombre de membres en exercice : 41
- Nombre de présents : 30
- Nombre de votants : 32
- Date de la convocation : 3 décembre 2019

Liste des membres présents avec voix délibérative :

M. HECTOR Philippe - Mme ROUPIOZ Sylvia - M. ROLLAND Alain - M. LOMBARD Roland – M. LACOMBE Jean-Pierre - M. BLOCMAN Jean-Michel – M. HEISON Christian - M. BECHET Pierre MME DARBON Danièle - M. DEPLANTE Serge - MME BONET Viviane - M. FAVRE Raymond - M. VIOLETTE Jean-Pierre - M. BERNARD-GRANGER Serge - MME HECTOR Sandrine - MME CHAUVETET Béatrice - M. ROUPIOZ Michel - MME BOUVIER Martine - M. DEPLANTE Daniel M. MONTEIRO-BRAZ Miguel - MME BONANSEA Monique - M. MORISOT Jacques - M. PERISSOUD Jean-François - M. BLANC Pierre MME TISSOT Mylène - M. TILLIE Michel - M. MUGNIER Joël - M. RAVOIRE François - M. Patrice DERRIEN - MME POUPARD Valérie.

Liste des membres excusés :

- M. COPPIER Jacques qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- MME KENNEL Laurence
- MME VEYRAT-CHARVILLON Sylviane
- M. BESSON Henry
- MME CARQUILLAT Isabelle
- MME CHARLES Frédérique
- Mme ORSO MANZONETTA MARCHAND Pauline qui a donné pouvoir à M. MORISOT Jacques
- M. BRUNET Michel
- M. JARRIGE Jean-Rodolphe
- M. GERELLI Alain
- MME GIVEL Marie

- 19 h : le Président ouvre la séance et remercie la presse, le public et les participants de leur présence.
- Election d'un(e) secrétaire de séance : M. Daniel DEPLANTE a été élu secrétaire de séance.

Sujets soumis à délibération

1. Adoption de l'avenant à la convention Action Cœur de Ville de Rumilly

Rapporteur : M. Pierre BLANC, Président

La Ville de Rumilly a été officiellement retenue parmi les 222 villes éligibles au programme national Action Cœur de ville. Le programme Action Cœur de ville a été conçu par l'Etat pour aider les villes moyennes à résoudre les dysfonctionnements identifiés et créer les conditions d'une redynamisation durable au cœur de leur agglomération. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer des conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des cœurs de ville, portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

L'engagement dans le programme de l'ensemble des partenaires s'est traduit par la signature le 28/09/2018 d'une convention-cadre pluriannuelle. D'une durée maximale de 6 ans, cette convention peut faire l'objet d'avenant pour préciser ou compléter le plan d'actions.

La convention comporte cinq axes thématiques obligatoires d'intervention intitulés ainsi :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Le pilotage du dispositif est assuré par un comité de projet, présidé par le Maire de Rumilly et associant l'Etat, l'intercommunalité et les partenaires du projet (partenaires financiers, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Comité d'Action Economique).

La Ville de Rumilly a identifié dans le cadre de cette convention-cadre une série d'actions « matures », en cours de réalisation ou sur le point de démarrer. Parmi ces actions, la Communauté de Communes s'était engagée à :

- la création d'un réseau de transport public urbain à Rumilly,
- la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain.

Les actions du programme cœur de ville sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes s'inscrivent dans les orientations territoriales de l'intercommunalité définies dans le PLUi et son volet Habitat (Programme d'Orientations et d'Actions) et dans sa stratégie de développement économique.

Cette convention a été homologuée en convention d'opération de revitalisation de territoire par arrêté du Préfet de la Haute-Savoie du 23 mai 2019.

Le premier avenant à la convention-cadre a pour objet l'identification de nouvelles actions, il acte ainsi l'achèvement de la phase d'initialisation et l'engagement de la phase de déploiement.

La ville a conduit de nombreuses études et réflexions pour alimenter le diagnostic. A l'issue de ce travail, l'avenant propose le programme d'actions suivant :

| N° de l'action | Maître d'ouvrage | Actions |
|----------------|---|--|
| A.1 | Commune de Rumilly | Opération d'aménagement de l'ilot rue Montpelaz / rue des Tours |
| A.2 | A définir | Résidence pour jeunes actifs |
| A.3 | Investisseur privé | Mutation du site de l'ancien cinéma "Le Concorde" |
| A.4 | Commune de Rumilly | Mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation en centre-ville |
| A.5 | Commune de Rumilly | Réalisation d'un parking souterrain en centre-ville |
| A.6 | Commune de Rumilly | Mise en place un système de jalonnement dynamique du stationnement |
| A.7 | Commune de Rumilly | Rénovation des locaux de l'espace emploi formation |
| A.8 | Commune de Rumilly | Rénovation des locaux de l'espace de vie sociale Espace Croisillet |
| A.9 | Commune de Rumilly | Constitution d'une Maison de l'emploi et de la solidarité en Maison France Services |
| A.10 | Commune de Rumilly | Rénovation du gymnase du Clergeon |
| A.11 | Commune de Rumilly Communauté de Communes | Redéfinir et concentrer le linéaire commercial |
| A.12 | Commune de Rumilly | Programmes d'aides directes au commerce de centre-ville |
| A.13 | Commune de Rumilly CAE | Pilotage de la compétence Commerce par la Commune dans le cadre d'une convention d'objectifs avec le CAE |
| A.14 | CAE | Digitalisation commerciale |
| A.15 | Communauté de Communes Commune de Rumilly | Implantation d'une pépinière commerciale - projet "La Boîte à commerce (R)éveiller le commerce de proximité" |
| A.16 | Communauté de Communes | Création d'un espace de coworking |
| A.17 | Communauté de Communes | Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain |
| A.18 | Commune de Rumilly | Reconquête de la rue centrale |
| A.19 | Commune de Rumilly | Etude sur la mutation du quartier de la gare de Rumilly |
| A.20 | Communauté de Communes | Mutation du bâtiment de la gare de Rumilly par la création d'une <i>Maison du tourisme et des mobilités</i> |
| A.21 | Commune de Rumilly | Plan de rénovation des façades |
| A.22 | Commune de Rumilly ou Communauté de Communes | Création d'un périmètre SPR sur Rumilly |
| A.23 | Commune de Rumilly | Achever la restauration des peintures de l'église Sainte-Agathe |
| A.24 | Commune de Rumilly | Sécuriser la structure de la chapelle des Bernardines et aménager ses espaces extérieurs |

19h22 : arrivée de M. Christian HEISON

Au titre des interventions :

M. Pierre BECHET indique que la commune de Rumilly a délibéré la semaine précédente sur l'avenant à la convention cœur de ville. « C'est quelque chose de très important pour la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et pour la commune de Rumilly. Les actions dites « matures » étaient déjà engagées, qu'il s'agisse de la création d'un réseau de transport public urbain à Rumilly ou de la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain.

La métropolisation appauvrit les territoires interstitiels. Il est nécessaire structurer le territoire en renforçant la ville centre et les centralités locales, petites comme la nôtre ou plus grandes. Des centralités sont en péril même dans les grandes villes, où les services sont en train de partir. C'est un signal fort aux pouvoirs publics et à l'Etat qui reconnaît notre souci de centralité. Cela donne une légitimité à notre territoire. Nous avons la chance d'avoir des partenaires importants comme l'Etat, qui a fléchi les crédits, le département et la région. Cela va nous aider à aller plus vite et plus loin.

Le montant d'investissement s'élève entre 20 et 30 millions d'euros pour la partie déclenchée, mais d'autres actions seront menées à long terme. C'est un signal fort à donner à nos habitants. Je remercie la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au nom de Ville de Rumilly d'avoir la même vision du territoire et du projet tel qu'on va le faire. »

M. Jacques MORISOT déclare que concernant le bâtiment de la gare, les opérations proposées par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie sont importantes mais il insiste sur la nécessité que la SNCF conserve un lieu d'accueil malgré tout, dans la mesure où plus de 700 000 voyageurs par an sont concernés.

En réponse à M. François RAVOIRE, il est indiqué que le sigle SPR signifie « site patrimonial remarquable ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant au projet de convention-cadre annexé à la délibération ;
- **VALIDE** l'engagement de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour la réalisation des actions dont elle est maître d'ouvrage ;
- **SOLLICITE** les demandes de financements auprès des différents financeurs potentiels (Etat, Région, Département, Entreprises...);
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au projet de convention-cadre et tous documents relatifs à ce dossier.

2. Développement Economique : adoption et signature du contrat Territoire d'Industrie Rumilly Usses et Rhône

Rapporteur : Mme Sylvia ROUPIOZ

1. Périmètre d'intervention et modalité de contractualisation

146 Territoires d'industrie ont été identifiés sur la base de critères définis par la mission de cadrage « Territoires d'industrie » avec le concours des services de l'État et en concertation avec les Régions. Ils sont composés d'un ou plusieurs EPCI, identifié en raison de ses potentiels et de ses projets de reconquête industrielle ou de développement.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a été labellisée Territoires d'Industrie sur un périmètre regroupant également la Communauté de Communes Usses et Rhône, formant alors un territoire d'industrie dénommé Rumilly-Usses et Rhône.

La démarche se concrétise par la signature d'un contrat « Territoires d'industrie », formalisation des engagements pris par les acteurs (Etat, collectivités, industriels, opérateurs et partenaires (publics ou privés). Ce contrat se compose de fiches-actions portant sur 4 axes stratégiques pré-identifiés par le dispositif à savoir, ATTIRER / RECRUTER / INNOVER / SIMPLIFIER.

Le pilotage du dispositif est organisé à 3 échelons :

- un comité de pilotage national chargé de coordonner le déploiement de la démarche et le processus de contractualisation
- un comité de pilotage régional qui pilote l'ensemble des contrats régionaux
- un comité de pilotage local en charge de définir la programmation du contrat et son animation, animé par un binôme élu/industriel

2. La méthodologie d'élaboration du contrat Territoire d'Industrie Rumilly Usse et Rhône **La gouvernance locale**

Le dispositif est animé par un quadrinôme composé de :

- Elue régionale référente : Sylvia ROUPIOZ, Conseillère Régionale
- Les représentants industriels :
 - o André FALCOMATA, Président du Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly Alby Développement
 - o Patrick LLOBREGAT, Président Directeur Général de TEFAL SAS
 - o François RATEAU, Directeur d'usine DRH FerroPem

Et accompagné par deux chefs de projet :

- Pierre BLANC, Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
- Paul RANNARD, Président de la Communauté de Communes Usse et Rhône

Un Comité de pilotage local a été mis en place. Il est composé de l'ensemble des signataires du contrat Territoire d'Industrie Rumilly Usse et Rhône (les deux Communautés de Communes Rumilly Terre de Savoie et Usse et Rhône, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat, la Banque des Territoires, Bpi france, Pôle Emploi, et les représentants du monde industriel (M.Patrick LLOBREGAT, Président Directeur Général de TEFAL, M.François RATEAU, Directeur de l'usine FERROPEM d'Anglefort, M.André FALCOMATA, Président du CAE).

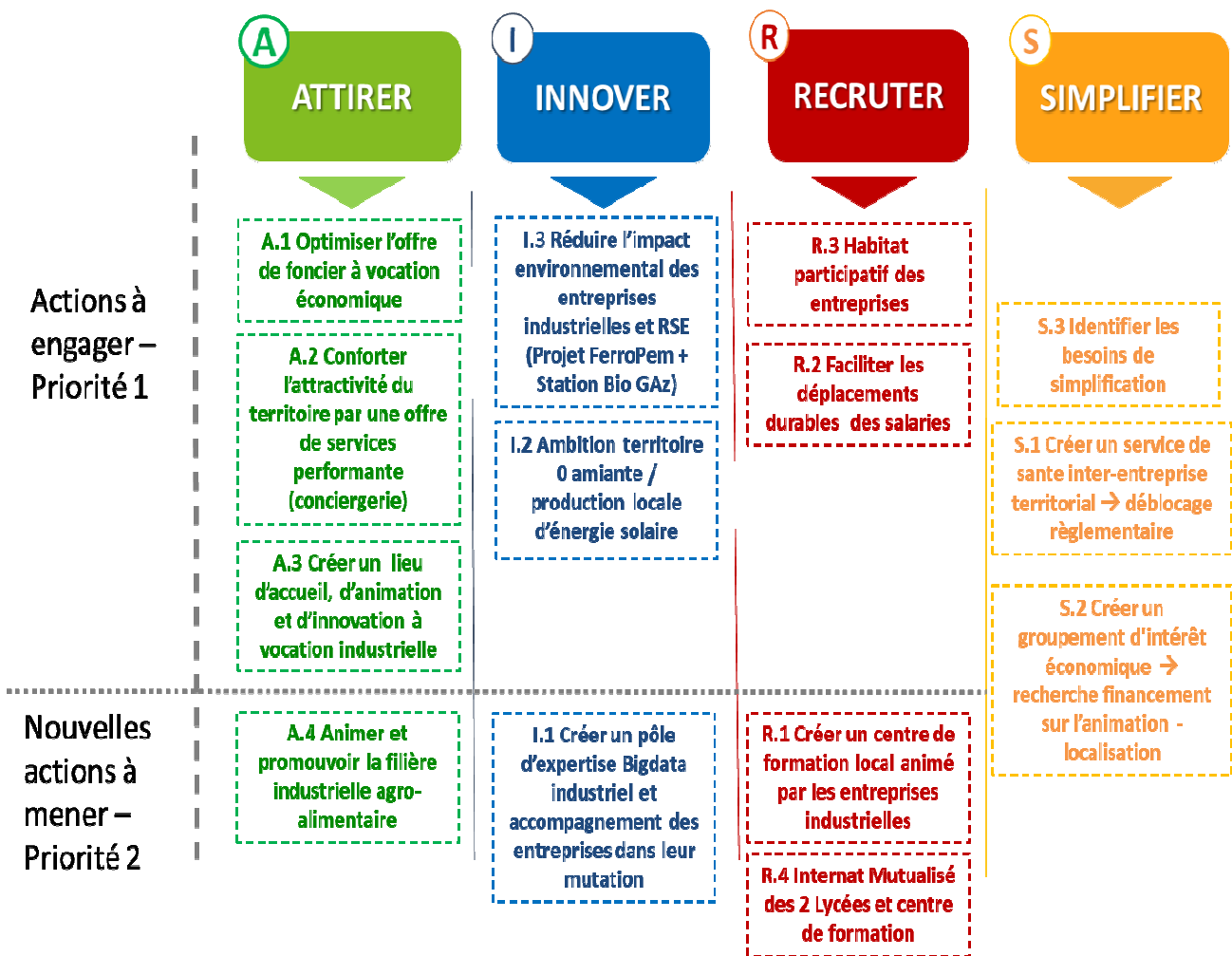
Au titre des interventions :

Mme Sylvia ROUPIOZ ajoute que ce dispositif de l'Etat ne dispose pas de moyens financiers dédiés, mais les dossiers déposés par des EPCI ou des entreprises d'un territoire labellisé Territoires d'Industrie feront l'objet d'un fléchage prioritaire pour les dispositifs existants. « On place le dossier en haut de la pile ».

2.1 Un contrat coconstruit

Mme Sylvia ROUPIOZ donne la parole à Mme Lucille PETRY, responsable Développement Economique de la Communauté de Communes, pour présenter cette partie.

Une fois la gouvernance définie, le CAE a travaillé avec les entreprises industrielles locales pour identifier leurs besoins et des pistes d'actions. Ces éléments ont été croisés avec les stratégies économiques des deux EPCI, pour obtenir 36 actions potentielles qui ont ensuite été retravaillées et priorisées collectivement pour arriver à 14 fiches-actions, véritable colonne vertébrale du contrat.



Quatre actions sont proposées sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

- A.1 Optimiser l'offre de foncier à vocation économique
- A.3 Créer un lieu d'accueil, d'animation et d'innovation à vocation industrielle
- I.3 Ambition territoire 0 amiante / production locale d'énergie solaire
- R.2 Faciliter les déplacements durables des salariés

Les actions du programme Territoire d'Industrie sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes s'inscrivent dans les orientations territoriales de l'intercommunalité et dans sa stratégie de développement économique.

Le projet de contrat annexé à la présente a été élaboré et validé par le comité de pilotage local et par le bureau de la Communauté de Communes en date du 28 Octobre 2019.

Au titre des interventions :

Mme Sylvia ROUPIOZ précise que toutes les actions ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes. Certaines actions sont portées par les industriels ou leur représentant. Elle remercie M. Patrick LLOBREGAT, PDG de TEFAL SAS et M. Francis RATEAU, directeur d'usine du site d'Anglefort de FERROPEM pour leurs contributions extrêmement pertinentes. « Ces actions permettent, comme celles menées dans le cadre d'Action cœur de ville, de se questionner sur ce que veut notre territoire. »

M. Serge BERNARD-GRANGER se félicite de l'action relative au développement durable, qui s'inscrit dans la démarche environnementale engagée par la Ville de Rumilly.

M. Pierre BECHET explique que ce projet Territoire d'industrie est le « parfait complément » du dispositif Action Cœur de Ville. En effet, il est d'avis qu'il est essentiel que la ville centre, centralité du territoire, compte de nombreux emplois. « Cette labellisation est une reconnaissance de la force économique historique de l'industrie du territoire. Près de 40 % des emplois salariés sur le bassin sont industriels. Territoire d'industrie constitue un encouragement à continuer dans ce sens-là ». Il remercie Mme Sylvia ROUPIOZ de s'être impliquée au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans ce programme. « On en tirera des bénéfices non pas financiers dans un premier temps, mais sur l'image et la prospective pour le territoire ».

M. Christian HEISON apporte des informations concernant le soutien financier du Département aux actions du territoire qui a été voté dans le cadre du budget. Pour Action Cœur de Ville, 1.3 millions d'euros d'autorisation de programme ont été budgétés, 30 000 € pour la création d'une Maison France Services sur Rumilly, et 150 000€ pour la rénovation du gymnase du Clergeon, soit près d'1.5 millions d'euros d'investissements sur le territoire. En réponse à M. Pierre BECHET, il déclare que le Département, n'ayant plus de compétence en matière de développement économique, ne peut intervenir sur le programme. Le conseil départemental a attiré l'attention du Président de la Région dans le cadre de la prochaine programmation du Contrat de Plan Etat Région (CPER). « On sera vigilants sur le fait qu'il y ait quelques retombées du Département sur territoire d'industrie. »

Mme Sylvia ROUPIOZ explique que la Région a fléchi 1.8 millions d'euros pour Action Cœur de Ville et qu'elle a obtenu 80 000 € d'aide de l'Etat au titre du Fond National pour l'Aménagement et le Développement des Territoires (FNADT) pour financer un contrat de 2 ans pour un chef de projet qui mettra en œuvre le dossier Territoire d'industrie, poste qui se répartira sur les deux communautés de communes, Rumilly Terre de Savoie et Usse et Rhône.

En réponse à M. Pierre BECHET, elle ajoute : « vous étiez le 1^{er} territoire prêt pour être soumis à délibération de la commission permanente de la Région et cela a été remarqué. Vous êtes les premiers à consommer tous les crédits mis à votre disposition ».

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat Territoire d'Industrie Rumilly Usse et Rhône annexé à la délibération,
- **VALIDE** l'engagement de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour la réalisation des 4 actions dont elle est maître d'ouvrage,
- **SOLLICITE** les demandes de financements auprès des différents financeurs potentiels (Etat, Région, Département, Entreprises...)
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer le contrat et l'ensemble des documents y afférents.

M. Pierre BLANC déclare qu'au travers de ces deux dossiers, il mesure le chemin qui a été fait. « Le territoire de l'Albanais est réel et vivant. L'économie fonctionne. Les deux dispositifs de l'Etat obtenus montrent qu'on se donne les moyens de nos ambitions. C'est une reconnaissance de notre territoire. Je vous remercie tous car c'est un travail collectif. Il restera à transformer l'essai pour avoir les résultats. »

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Président lève la séance publique à 19h48.

**Le Président,
Pierre BLANC**